

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 15 février 2023	Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 11
Date d'affichage de la liste des délibérations : 24 février 2023	votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LECORNU Séverine –THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent – LECOEUR Maurice.

Pouvoirs : FOSSEY Flavie a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.
LACAILLE Estelle a donné procuration de vote à POZZO Maryvonne.
YBERT Valéry a donné procuration de vote à THIENNETTE Claude.

Absente excusée :
LEMAITRE Stéphanie.

Secrétaire de séance :
LEBLOND Christine.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés Publics

Autoriser M. Le Maire à solliciter une aide au financement dans le cadre du Fonds d'Investissement Rural 2022-2028 et à déposer un dossier de candidature pour le projet de réaménagement du centre-bourg et la construction d'une nouvelle mairie.

- Délibération n° DEL2023-02-01 -

M. Le Maire rend compte aux conseillers qu'il a eu une réunion avec ses adjoints et des interlocuteurs du Conseil Départemental sur les différentes aides aux financements possibles pour les projets que les élus souhaitent mettre en place et plus particulièrement celui relatif au réaménagement du centre-bourg (place devant l'actuelle mairie) et la construction d'une nouvelle mairie attenante au bâtiment existant de la salle polyvalente du bourg.

Dans ce cadre, il a été informé que la commune pouvait solliciter le Fonds d'Investissement Rural et déposer un dossier de candidature.

Il leur propose de l'y autoriser.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Après en avoir délibéré,

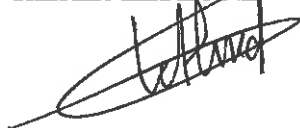
DECIDE

☞ **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à solliciter une aide au financement dans le cadre du Fonds d'Investissement Rural 2022-2028 auprès du Conseil Départemental de la Manche et à déposer un dossier de candidature pour le projet de réaménagement du centre-bourg et la construction d'une nouvelle mairie. Il est autorisé à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette candidature.

Adoptée à la majorité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 23 février 2023,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité selon le visa du contrôle de légalité apposé ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.